



**Présentation du Président de l'ACEP Claude Poirier**  
**Assemblée générale annuelle de l'ACEP**  
**26 novembre 2013**

**Mot de bienvenue**

Bonsoir et bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des employés professionnels. Comme à l'habitude, la réunion se déroulera dans les deux langues officielles et des services d'interprétation sont offerts. Vous pouvez vous procurer l'équipement nécessaire auprès du technicien près de la cabine des interprètes.

Plusieurs points sont à l'ordre du jour, dont les rapports du président et des services professionnels. Par contre, comme ces sujets sont déjà fort détaillés dans le rapport annuel de l'ACEP, nous tenterons de nous limiter dans le temps pour nous concentrer sur certains événements récents, notamment le dépôt du projet de loi C-4 par le gouvernement en place, et les conséquences sur vos droits, à la fois comme fonctionnaires et comme syndiqués. Nous pourrions vous entretenir des plans de l'ACEP, et de ses partenaires, pour faire face aux nombreuses attaques lancées par le gouvernement.

Enfin, au point modifications aux statuts de l'ACEP, nous vous ferons un résumé des modifications proposées et nous répondrons aux questions. Vous avez déjà reçu la documentation expliquant ces changements avec le bulletin de vote.

Au dernier point de l'ordre du jour, la porte est ouverte aux sujets que nous n'aurions pas abordés au cours de la soirée.

Quelques présentations maintenant. Je demanderai aux personnes assises à la table de se présenter...

Avant de passer aux rapports, j'aimerais remercier le personnel et la gestion de l'ACEP. Notre organisation a fait un chemin considérable au cours des dernières années et vous avez joué un rôle essentiel dans toutes nos réussites.

Passons donc aux rapports.

## **Rapport du président**

Comme je le disais tout à l'heure, si vous voulez savoir ce qui nous a tenu occupés au cours de la dernière année, vous pouvez lire le rapport annuel de l'Association. Ce soir, j'ai plutôt choisi de vous parler des gestes posés par notre employeur à tous, le gouvernement du Canada. Parlant du gouvernement, j'aimerais remercier les ministres Tony Clement et Jim Flaherty ainsi que leur patron, le premier ministre Stephen Harper. Grâce à leurs efforts visant à détruire la fonction publique et les syndicats, nous aurons rarement vu pareil mouvement de mobilisation dans la fonction publique. Cela prouve hors de tout doute que, dans l'adversité, la solidarité a plus que jamais sa raison d'être. Si nous avons besoin d'une justification pour notre travail, nos politiciens viennent de nous la donner.

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit : une accélération dans les moyens déployés par notre cher gouvernement pour éliminer les acquis contenus dans vos conventions collectives et pour modifier fondamentalement d'autres avantages non conventionnés.

Nous n'avons jamais connu un employeur prêt à trahir sa signature sur une convention collective pour arriver à ses fins, c'est-à-dire, niveler par le bas les conditions de travail de ses employés. C'est ce qui se passe présentement. Non seulement l'employeur a-t-il décidé de manquer à ses engagements, mais en plus, il se sert de ses pouvoirs législatifs pour changer les règles du jeu en sa faveur et, question d'en rajouter un peu, il ne cesse de mentir à la population sur la situation des fonctionnaires, insultant au passage les dirigeants syndicaux dûment élus à toutes les occasions qui se présentent à lui.

La progression a été lente mais soutenue depuis 2006. Les examens de programme se sont succédé. Sont ensuite venues les premières vagues de compressions. Puis, le grand coup a été donné avec le budget 2012-2013, dans lequel le gouvernement annonçait l'élimination de 19 200 emplois dans la fonction publique et la modification unilatérale du régime de retraite des employés. En effet, les contributions au régime passeront progressivement de 60/40 à 50/50. En outre, les nouveaux arrivants dans le régime devront attendre 5 ans de plus pour prendre leur retraite. Pendant la même période, les négociateurs du Conseil du Trésor se présentaient aux tables de négociation avec pour seul mandat d'enlever aux fonctionnaires leur indemnité de départ. Je participe à la négociation de conventions collectives depuis de nombreuses années et, croyez-moi, la dernière a été de loin la plus pénible.

Pourquoi en rester là quand on peut continuer de rogner dans les avantages des fonctionnaires? C'est bien entendu ce que l'employeur s'est empressé de faire. Le budget 2013-2014 annonçait l'intention du gouvernement d'éliminer le régime actuel de congés de maladie et de le remplacer par un régime d'assurance-invalidité de courte durée.

Comme si ce n'était pas assez, les projets de loi attaquant les syndicats se sont multipliés. D'abord C-377, sous prétexte de transparence, qui force les syndicats à publier sur un site internet de l'Agence du revenu, tous leurs renseignements financiers. Je dis «sous prétexte de transparence» parce qu'il s'agit d'un mensonge. En tant que membres, vous avez droit à ces renseignements. En réalité, ce que l'employeur veut savoir, c'est si des syndicats contribuent à des partis politiques autres que le Parti Conservateur...

Puis, il y a le projet de loi C-525, lequel vise en gros à rendre plus difficile la création d'un syndicat et plus facile sa dissolution. Cependant, les choses n'en resteront pas là. En effet, lors du dernier congrès conservateur, les délégués ont adopté une série de motions visant à durcir encore la position du gouvernement face aux «méchants syndicats». Parmi les mesures envisagées, notons l'élimination de la formule Rand. On me demande régulièrement ce qu'est la «formule Rand». Cette fameuse formule tire son nom du juge Ivan Rand qui, appelé dans les années 1940 à arbitrer le conflit entre la compagnie Ford et ses 17 000 employés en grève à Windsor, a statué que tous les employés qui bénéficient d'une convention collective doivent payer des cotisations au syndicat qui l'a négociée, qu'ils soient membres ou non. Logique, ne trouvez-vous pas? Donc, les membres du Parti conservateur du Canada veulent voir disparaître cette formule. Pourquoi donc?

Il faut voir un peu l'historique de ce parti. Le nom dit : Parti conservateur du Canada mais, en réalité, il s'agit du résultat d'une fusion entre un Parti progressiste conservateur moribond et le Parti réformiste du Canada, fondé par Preston Manning, devenu ensuite l'Alliance canadienne. Notez qu'au moment de la fusion, le mot «progressiste» est disparu.

Il n'est donc pas étonnant qu'un groupe issu du Parti réformiste et de l'Alliance soit en faveur de baisses d'impôts et d'une diminution du rôle de l'État, utilisant les baisses en questions pour obtenir la diminution visée.

C'est ce que Messieurs Harper et compagnie se sont appliqués à mettre en pratique. N'oublions pas qu'en 2006, à l'arrivée des anciens réformistes au pouvoir, ils héritaient d'un surplus budgétaire d'environ 13 milliards de dollars et d'une dette d'environ 400 milliards.

Élus sur la promesse de baisser la TPS de deux points de pourcentage, ils ont réussi, après deux baisses successives d'un point, à faire complètement disparaître le surplus libéral. Ils ont aussi poursuivi les baisses de l'impôt des sociétés amorcées par les libéraux. Le manque à gagner allait s'avérer majeur lors de la crise de 2008-2009. En effet, confrontés à l'obligation d'intervenir avec vigueur dans l'économie canadienne pour faire face à la crise, c'est donc en empruntant et en générant d'énormes déficits que notre gouvernement a réussi à tirer son épingle du jeu. Les déficits se sont ensuite perpétués année après année.

Si les réformistes avaient besoin d'une raison pour diminuer la taille de l'État, ils la tenaient donc. Il faut éliminer le déficit, quitte à «oublier» d'expliquer à la population l'origine du déficit en question, c'est-à-dire que c'est le gouvernement en place qui l'a créé par son incompetence. C'est comme un pompier qui, pour justifier son emploi, met le feu à des édifices publics. Ce ne serait pas la première fois que l'on verrait ça.

Au fil des années, les syndicats ont eu à se défendre de plus en plus vigoureusement contre les abus de cet employeur qui, en tant que gouvernement, contrôle les cordons de la bourse et peut adopter des lois pour forcer l'application de son programme politique. Pas étonnant que les sentiments anti-syndicaux du parti au pouvoir aient été exacerbés.

Comme vous le verrez tout à l'heure dans la portion de l'Assemblée qui portera sur le projet de loi C-4, ce sera maintenant à nous de hausser le ton. L'Association canadienne des employés professionnels a toujours affiché une neutralité de bon aloi. Nous ne nous sommes jamais mêlé, même indirectement, de politique. Voilà qu'un parti politique, fort de sa majorité à la Chambre des communes, nous a déclaré une guerre ouverte. Il a décidé de ne pas faire de quartier et de ne pas s'encombrer de prisonniers. Les Romains disaient «Si vis pacem, para bellum» ou en français «Qui veut la paix, prépare la guerre». En fait, les Romains, attaqués par les Barbares, avaient décidé de les attaquer sur leur propre terrain.

Nous sommes attaqués par une nouvelle sorte de barbares : les réformistes anti-syndicaux. Les employés de la fonction publique doivent continuer de faire valoir leurs droits tant à la table de négociation que par voie de griefs et de plaintes. Mais pour arrêter la marche implacable des « barbares » il est devenu évident qu'il faudra porter la guerre sur leur propre terrain, là où ils savent qu'ils sont vulnérables, dans leurs circonscriptions.

Au cours des prochaines semaines, l'ACEP et tous les syndicats de la fonction publique vous inviteront à participer à des activités d'information et de mobilisation. Je vous invite à participer activement à ces activités et à disséminer l'information autour de vous.

Nous devons tout mettre en œuvre pour renverser la vapeur et faire comprendre à ce gouvernement que plus de 60% de la population n'a pas voté pour lui.

La solidarité est la seule option.

Merci!